

12 Avenue Armand Daney  
34660 Cournonterral  
Tel : 04 67 85 00 11  
Site : www.ville-cournonterral.fr

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DECISION DU MAIRE n°2023/16

### Vente d'un débrousailluse Husqvarna

**Le Maire de COURNONTERRAL :**

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Conseil Municipal peut déléguer certaines de ses attributions au Maire pour la durée de son mandat ;

**Vu** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°D2021-45 du conseil municipal du 25 septembre 2021, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoirs, en application des articles du CGCT susnommés ;

**Considérant** l'offre du 21 avril 2023 de la société Pelouses et Jardins, avenue du général Grollier 34570 Pignan d'acquérir la débrousailluse Husqvarna du Service Technique Municipal pour la somme de 540 euros TTC ;

### DECIDE

\*\*\*\*\*

**ARTICLE 1 :**

De vendre à la société Pelouses et Jardins, avenue du général Grollier 34570 Pignan la débrousailluse Husqvarna pour la somme de 540 euros TTC.

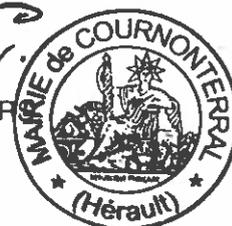
**ARTICLE 2 :**

De sortir le bien n°863 de l'inventaire de la Commune.

Fait à COURNONTERRAL, le 19 mai 2023

Le Maire,

William AR



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.